

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [francois-arseneauchiasson-cssps-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/65c2ac15d8cae4f962a00208)
<https://www.cadre21.org/membres/65c2ac15d8cae4f962a00208>

Date d'obtention : 2025-02-21 15:01:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Être rassurant et faire comprendre aux personnes impliqués qu'ils font partie de la solution.
2. Évaluer la situation de façon objective sans poser de jugement.
3. Vérifier les informations auprès des différentes personnes impliquées.
4. De façon confidentielle, valider les informations avec le suspect potentiel.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de garder en tête le rôle de l'intervenant scolaire dans l'application de la trousse SEXTO. Il s'agit d'un outil de collaboration entre l'école et le service de police, mais aussi entre les personnes impliquées. S'il n'y a pas de collaboration, il est impossible de faire la trousse. La trousse est un outil école et est utilisé seulement dans un contexte d'intervention qui touche l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois qu'il est important d'intervenir avec délicatesse dans toutes les étapes. Mais dans l'optique où l'objectif est de minimiser les impacts sur la victime via la collaboration, je dirais que l'étape 4 peut-être délicate. Les suspects doivent comprendre qu'ils font partie de la solution et qu'ils ont tout avantage à collaborer.